



Développement économique

PASS COMMERCE ET ARTISANAT DE SERVICE

SOUTENIR LA CRÉATION, LA REPRISE ET
LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
COMMERCIALES ET ARTISANALES
INDÉPENDANTES



QU'EST-CE QUE LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT ?

C'est un dispositif mis en place par Lannion-Trégor Communauté, en partenariat avec la Région Bretagne, dont l'objectif est de **moderniser** et de **dynamiser** les **activités commerciales et artisanales indépendantes**, qui contribuent activement à la **vie locale** et au **développement de l'emploi**.

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise commerciale ou artisanale de service indépendante :

- ⇒ de **7 salariés** CDI ETP maximum (hors gérant/président)
- ⇒ dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas **1 million € HT**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Entreprise ayant un projet de **création**, de **reprise** ou de **modernisation**, implantée dans une commune de **moins de 5 000 habitants** ou dans le **centre-ville de Lannion** (*carte du périmètre disponible sur demande*) ou dans une **zone de centralité/quartiers prioritaires de la ville** pour les communes de plus de 5 000 habitants (exemple : Ploumanac'h à Perros-Guirec, Ker Uhel, Ar Santé et Buhulien à Lannion...).



LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

----- TRAVAUX IMMOBILIERS -----

- mise aux normes (hygiène, électrique...)
- mise en accessibilité
- embellissement intérieur (peinture, électricité, cloisons...)
- embellissement extérieur (enseigne, luminaire)
- sécurité (rideaux de fer, alarme)
- second œuvre (électricité, plomberie, menuiserie intérieure, chauffage, climatisation, isolation intérieure, cloisons intérieures, escaliers, terrasse commerciale)
- isolation extérieure (bois, PVC, pierre, crépi)
- ravalement de façade (s'il ne constitue pas l'unique investissement et s'il est en lien direct avec le projet global)
- menuiseries extérieures (portes d'entrée, devanture, vitrine).

----- ÉQUIPEMENTS -----

- immobiliers (chambres froides, vitrines réfrigérées, fours de boulangerie)
- matériels de production
- matériels de manutention (manitou, transpalette).

----- INVESTISSEMENTS MATÉRIELS & IMMATRIELS -----

- Embellissements (étagères, enseignes...)
- Prestations de conseil (stratégie commerciale, accessibilité, CRM, gestion relation client...) ou prestation numérique (logiciel de caisse, création d'une e-boutique, visite virtuelle...).

MONTANT DE LA SUBVENTION

La subvention, co-financée par la région Bretagne, représente **30% des investissements**, plafonnée à **7 500€** maximum.

Minimum d'investissements : 6 000 € dans le cas général, 3 000 € pour les travaux d'accessibilité ou matériels numériques.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

La **CCI** et la **CMA** vous aident, **gratuitement**, à monter votre dossier de demande d'aide. Pour tous renseignements, vous pouvez aussi vous rapprocher de la Direction du Développement Économique de Lannion-Trégor Communauté.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Lannion-Trégor Communauté
Tél. 02 96 05 40 67
catherine.lemoigne@lannion-tregor.com



avec le soutien de la Région Bretagne



Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge
22307 Lannion Cedex
www.lannion-tregor.com